PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 12 février 2024

Plan n° 55

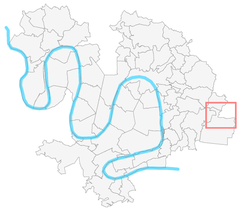

Echelle : 1 / 5 000

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2022. ©Droits de l'Etat réservés

MONTMAIN

BOOS

LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL